

Numéro d'inscription



Né(e) le

Nom

Prénom(s)

MARTIN

20 / 20



Épreuve : ESH

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 01 / 03

Numéro de table

14

Commencez à composer dès la première page...

Si la "baguette" est pour Emmanuel Macron le symbole d'un mode de vie à la française selon les propos qu'il a tenus en octobre dernier, on ne peut que constater que la routine est de moins en moins un produit français. En effet le secteur automobile, à l'image d'une industrie déclinante produit de moins en moins de routine dans l'Hexagone. De 2 milliards de voitures produites annuellement en 2000, Stellantis (ex PSA) n'en produit plus que 700 000 aujourd'hui. Cette baisse, symbole d'une délocalisation accélérée, doit-elle inquiéter ? Dès lors, faut-il lutter contre les délocalisations ?

Une délocalisation consiste en la fermeture d'une unité productive dans un pays donné, suivi de sa réaffectation, son redéploiement dans un pays étranger. Ainsi pour une entreprise, une délocalisation s'apparente à un transfert d'IDE d'un pays donné vers un autre de type greenfield, puisque la délocalisation suppose la création d'une nouvelle unité productive dans le pays en question. Un premier enjeu suppose de cerner au nom de quoi faut-il lutter contre les délocalisations ? Car d'un point de vue de l'entreprise, la délocalisation apparaît comme un processus rationnel pour profiter des différents avantages comparatifs de chaque pays et ainsi gagner en compétitivité.

Ainsi la théorie économique a créé des modèles comme celui de Mundell dit du "tariff jumping" permettant d'expliquer ces choses de la part des entreprises. Lutte contre apparemment des néfastes. D'autant plus que c'est le consommateur et l'économie en général qui peut pâtir aussi des mêmes anti-délocalisations. L'action de l'Etat pouvant être défective, il faut alors s'interroger sur la pertinence de cette possible intervention et des moyens utilisés pour lutter hypothétiquement contre ces délocalisations. Pourtant le phénomène de délocalisation peut justement être symptomatique d'une économie en mal de compétitivité à la fois prix (coût du travail) et qualité. Il serait donc bon de chercher dans un certain mesure à lutter contre ce phénomène qui, qui plus est, affecte non pas tous les secteurs, mais ceux exposés à la concurrence internationale. Ainsi le terme délocalisation a souvent été associé à la désindustrialisation, et même si ces deux termes se rejoignent sur certains points, il s'agit de voir les effets potentiellement négatifs sur l'économie en général des délocalisations qui pourraient alors justifier une lutte de l'Etat contre celle-ci. Il faut également que si c'est l'Etat qui a dernier lieu lutte contre les délocalisations, ce sont aussi bien souvent les travailleurs qui se mobilisent face à la perte de leur emploi. Ainsi la délocalisation est aussi un enjeu politique par la politique qui se félicite d'empêcher la délocalisation alors même qu'elle pourrait être justifiée économiquement. Enfin se pose la question de comment gérer ceux qui se retrouvent sans emploi suite à une délocalisation, comme de compenser l'investissement

contre délocalisations et sécurité économique et donc industrielle au  
cœur des préoccupations actuelles. Il apparaît dès lors que l'ajout  
des délocalisations ~~et~~ rejoint l'ajout de la décarbonation  
des systèmes productifs dans les pays développés.

Dans quelle mesure faut-il lutter contre les délocalisations alors  
même que les pays ont des structures économiques différentes et que les  
délocalisations semblent être facteurs d'efficacité économique pour  
les entreprises malgré de potentiels effets négatifs au niveau national ?

I Il apparaît que les délocalisations des derniers décennies  
dans les pays développés ne sont que la conséquence de choix  
rationnels des entreprises qui sont faits de gain à l'échelle partant  
le monde et donc contre lesquels il ne faut pas lutter (I). Cependant,  
il semble nécessaire de lutter contre ce phénomène en tant qu'il est  
symptomatique d'un manque de compétitivité d'une économie, plutôt  
à long terme (II). A regardé bien la construction d'une souveraineté  
économique semble passer par une lutte contre certaines délocalisa-  
tions jugées stratégiques, obéissant d'autre part à l'impératif de  
décarbonation de nos sociétés productives (III).

Il n'apparaît pas opportuns de lutter contre les délocalisations  
quand celles-ci ne sont que la conséquence d'un arbitrage rationnel des  
entreprises qui semble être facteurs d'efficacité économique (A). Dès  
lors, la lutte contre la délocalisation annule même les effets négatifs  
par le consommateur, et l'Etat ne semble pas apte à contraindre  
que la production d'une entreprise reste sur le sol national (B).

Ainsi, il s'agit d'abord de comprendre que la délocalisation  
pour une entreprise d'une de ses unités productives consiste en un choix purement

économique et rationnel qui vise à maximiser l'efficacité de la production en minimisant les coûts. Ainsi de la même manière que nous les enseignent les théories du commerce international, une délocalisation qui se fait pour profiter d'avantages comparatifs supérieurs offerts par d'autres pays permettra à celle-ci de gagner en compétitivité. En effet, ces avantages comparatifs dont on se réfère à Donal Ricardo, De l'économie politique et de l'impôt, chapitre 2, "Du commerce extérieur", 1817, ne sont autre que des écarts de technologie et donc de productivité entre les entre-pays. En déplaçant sa production là où elle est avantageuse pour elle, l'entreprise gagne en productivité et gagne en compétitivité, elle peut produire plus avec un même nombre de facteurs de production et donc repousser les limites des frontières de production de elle-même, et donc de l'économie au sens large. C'est sans doute la raison pour laquelle, avec la réduction des coûts de transport, de communication, de coordination, que durant la période d'"hyper-mondialisation" (Rodrik) de 1990 à 2019, les multinationales ont sans cesse cherché à profiter des avantages comparatifs offerts par chaque nation pour gagner en compétitivité, en délocalisant les activités à faible valeur ajoutée de production et d'assemblage ce qui a accentué cette course aux savoirs (théorisé par Stan SHIH, fondateur d'Apple). Dans un contexte de concurrence internationale, toute entreprise qui ne profite pas de ces avantages comparatifs et qui donc ne délocalise pas, ne peut survivre face à la concurrence et c'est la raison pour laquelle il semble dans un premier temps ne pas devoir lutter contre ces délocalisations. Elles semblent nécessaires et c'est la raison pour laquelle Serge TCHURVAK, directeur général de Alcatel au début des années 2000 avait défendu l'idée d'un modèle "fabless" : "Alcatel doit devenir une entreprise sans usine", la production étant délocalisée voire même externalisée dans ce cas, pour souci d'efficacité et de rentabilité économique. Ainsi la lutte contre la délocalisation ne semble à première vue pas vraiment

Numéro d'inscription



Né(e) le

Nom

Prénom (s)

M A R T I N

20 / 20



Épreuve : ESH

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table

14

Commencez à composer dès la première page...

justifiées.

Plus encore, tout Etat cherchant à empêcher la délocalisation d'entreprises serait capable de générer des effets négatifs notamment pour le consommateur. En effet on a vu qu'empêcher la délocalisation était négatif pour le producteur en ce qu'elle empêchait une rationalisation de la production et semblait donc contraire aux vertus quantitatives du libre échange. Mais plus encore, lutter systématiquement arbitrairement contre les délocalisations a des externalités négatives pour le consommateur qui perd en pouvoir d'achat, consomme donc moins, ce qui génère moins de production dans l'économie en général. En effet toute mesure anti-délocalisation revient à ~~proposer~~ contraindre les entreprises à proposer des prix plus élevés que ceux qu'elles auraient pu proposer en délocalisant. Or ces pertes de pouvoir d'achat génèrent moins de consommation et détruisent au niveau agrégé des emplois. Par exemple, l'Europe a longtemps voulu éviter de délocaliser sa production textile en mettant en place en place des accords dit "multifibres" qui empêchaient jusqu'en 2005 le textile étranger de pénétrer abondamment le marché national. Or comme le raconte David SPECTOR, "Textile chinois : le bon marché", toute mesure protectionniste engendre une perte de bien-être collectif. Si comme il dit le textile chinois permet de faire baisser le prix de 5% en moyenne, ce qui est une hypo-

-thèse prudente, le textile représentait 30 Milliards d'euros (2016), <sup>celle</sup> permet un gain de pouvoir d'achat de 1,5 milliards d'euros. Un gain qui permet aux consommateurs de consommer dans d'autres secteurs. D'autant plus que ces gains se font en majorité pour les classes populaires, qui sont celles qui ont une propension marginale à consommer la plus élevée (loi psychologique de KEYNES (1936), car ce sont elles qui bénéficient de ce textile chinois. La libéralisation commerciale s'appuie à une politique de relance, croce de effets positifs sur la consommation, certes cela conduit à délocaliser au niveau fin à l'industrie textile à faible valeur ajoutée, mais cela contribue à des gains diffus pour l'ensemble de la population. Pour l'intérêt des consommateurs, il semble donc que les débats contre les délocalisations aient de nombreux effets négatifs, et est donc l'action de l'État ne semble pas devoir empêcher le marché et la concurrence internationale d'agir. Autrement dit, la délocalisation semble à première vue être du bon. D'autant plus que la délocalisation si elle signifie la fermeture d'une unité productive sur le territoire national signifie aussi l'ouverture d'une unité productive dans un autre pays. Or en matière commerciale, il apparaît que la libéralisation des échanges, et les délocalisations engendrées comme dans le textile, ont permis à des pays émergents de connaître un développement économique sans précédent. Faut-il rappeler qu'en Chine près de 1 milliard de personnes sont sorties de la pauvreté ? Empêcher les délocalisations reviendrait dans une certaine mesure à remettre en cause le commerce international et la formidable accélération de la croissance et du développement dans les pays émergents. C'est pourquoi il ne semble pas nécessaire de

luttes contre les délocalisations.

Pourtant le terme délocalisation suscite bien des craintes aujourd'hui dans les pays développés car il est souvent associé à la destruction massive d'emplois et à une mondialisation inégale à l'intérieur des pays. Faut-il alors renouer avec la lutte contre les délocalisations ? À l'échelle d'un pays il semble nécessaire de lutter contre une délocalisation massive des entreprises en tant qu'elle est symptomatique d'une économie en mal de compétitivité (A). Tandis que cette lutte contre les délocalisations doit aussi se faire de manière indirecte afin d'aider les travailleurs affectés par les délocalisations (B).

D'abord, si la délocalisation inquiète c'est parce qu'elle reflète sans doute une compétitivité d'une nation en berne qui ne parvient pas suffisamment à empêcher les décisions de délocalisation des entreprises. Or une nation qui n'attire pas les entreprises, n'attire pas les investissements et éloignant d'un sentier de croissance élevée ce qui ne permet plus d'améliorer les conditions de existence de ses citoyens. Ainsi il serait bon de lutter contre les délocalisations indirectement en favorisant la création d'un environnement macroéconomique qui persuade les entreprises à rester sur le territoire national, ce qui permet de sauvegarder l'emploi, attirer les investissements et constituer un cercle vertueux. Ainsi comme le montre la note de CAE de 2005 de Hervé LORENZI et Lionel FONTA GRÉ, "Délocalisations, désindustrialisation" il existe un lien étroit entre les ~~causes~~ délocalisations et la désindustrialisation en France, puisque l'accentuation de la concurrence internationale expliquerait 20 à 25% du processus de désindustrialisation, que l'on peut se mesurer par une baisse de l'emploi de l'industrie manufacturière passé de 5,3 millions en 1990 à 3 millions aujourd'hui. Or il est certain que les délocalisations se font principalement dans le secteur industriel, étant le secteur le plus exposé

à la concurrence internationale. Et l'industrie étant le secteur le plus innovant, il concentre 60 à 70% des dépenses de R et D, exerçant les plus grands effets d'entraînement mesurés par les multiplicateurs de valeur ajoutée de l'INSEE égaux à 4,5, il est certain que la lutte contre la désindustrialisation passe par une lutte contre les délocalisations qui est bénéfique pour l'innovation, la production, et donc la santé économique du pays en général. Or on ne voit pas de manière évidente qu'il faut lutter contre les délocalisations mais plutôt ~~en dotant un peu~~ un peu par un pays en renforçant ses avantages comparatifs. La lutte contre la délocalisation est donc intimement liée à la lutte contre la désindustrialisation et à la politique industrielle. Par Aghion, Antonin et al et in Le Parcours de la destruction créatrice, 2020, Chapitre 13 "L'émergence de l'Etat comme principal investisseur", telle politique cherchant à reconstruire les avantages comparatifs français doit se faire en favorisant un dialogue à la fois avec "top down" et "bottom up" sur le modèle des agences américaines BARDA et DARPA, en favorisant la transition de la recherche fondamentale à l'innovation, tout en laissant la dynamique de la destruction créatrice agir qui permet l'émergence d'innovations, et en favorisant une réglementation claire des droits de propriété qui ne laisse toutefois pas les rentes de monopole persister trop longtemps. Ainsi, il ne faut pas qu'un pays engagé dans une dynamique de délocalisation du fait de ses activités productives se laisse faire mais plutôt qu'il tente de lutter contre celle-ci en améliorant l'environnement économique et institutionnel. Cette lutte apparaît nécessaire pour la solidité économique du pays, alors même que la dynamique de délocalisation peut se refléter forcément sur les indicateurs statistiques de la balance commerciale (-200M euros pour la France en 2023) et donc sur la balance des transactions courantes ce qui renforce la dépendance du pays à l'étranger économiquement. Ainsi la lutte contre les délocalisations se justifie en luttant de manière délicate en-dessous.



Numéro d'inscription



Né(e) le

Nom

Prénom (s)

MARTIN

20 / 20



Épreuve: ESTH

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 03 / 03

Numéro de table 14

Commencez à composer dès la première page..

Plus encore, il serait bon de chercher à lutter indirectement contre les effets néfastes de délocalisations tant dans un souci de justice sociale que d'efficacité économique, par les travailleurs perdant leur emploi. En effet, la mondialisation commerciale a profondément affecté la structure de l'économie française, laissant de nombreux Français sans emploi, une dynamique qui s'étend à de nombreux pays développés n'ayant pas réussi à monter en gamme comme l'Italie ou l'Espagne. Or dans un premier temps, la lutte contre les effets néfastes de délocalisations se justifie dans un souci d'efficacité économique. En effet, la dynamique de délocalisations responsable au niveau agrégé de la perte de 500 000 emplois selon Fontagné (2005), laisse de nombreux travailleurs sans possibilité de réembauche en vue de leur compétence qui ne sont plus demandées par les entreprises. Or autant de personnes représente un potentiel de production inexploité qu'il devient donc nécessaire de reformer. En France selon Jean Tirole, Training the Unemployed, ~~en~~ 2015, 83% de dépenses de formations se font en proportion équitable, en faveur d'un actif occupé plutôt qu'un chômeur. Une telle inégalité de formation continue laisse de plus de nombreuses personnes dans une situation de chômage longue durée, qui au niveau agrégé se transforme en chômage structurel selon le mécanisme d'hystérèses mis en évidence en 1986 par O. BLANCHARD et L. SUZMERS, Hysteresis in unemployment. Cela empêche donc une bonne allo-

caton des facteurs de production peuvent nécessiter dans une logique de destruction créatrice. Ainsi, au nom des potentialités productives inexploitées de ces travailleurs, il semble nécessaire de lutter contre les effets négatifs des délocalisations, externalités négatives liées à la perte d'emploi inhérent à une délocalisation. Plus encore, dans un souci de justice sociale, puisque ceux qui subissent le poids des délocalisations sont souvent les travailleurs peu qualifiés, ~~exposés~~ à la concurrence, il semble nécessaire et juste de les aider à surmonter cette "Épreuve du chômage" comme l'indiquent la sociologue Dominique SCHNAPPER, L'Épreuve du chômage, 1985 / et ceux peut-être en installant des "filets de sécurité" comme elle appelle Aghion (2020, Chapitre 11, "Destruction créatrice : Détérioration et bonheur"), qui en s'appuyant sur la thèse de Anna Cune, The Death of Despair, 2017 et de Alexandra Roulet, montre d'abord que si la perte d'emploi a des effets très négatifs sur l'équilibre de vie, la propension à la consommation d'alcool et de drogues, des solutions semblent exister selon ROULET qui montre qu'un système de flexisécurité tel que celui danois servirait à même d'assurer les individus contre les risques. Ainsi dans tous les cas, la lutte contre les délocalisations se justifie de manière indirecte, il ne faut pas empêcher une ~~se~~ entreprise de délocaliser, mais il faut protéger le travailleur des effets négatifs de la perte d'emploi dans un souci de justice sociale, mais aussi dans une recherche d'efficacité économique.

Si l'on a eu qu'une certaine et mesurée action de l'Etat est justifiée pour pallier les effets négatifs des délocalisations et les symptômes qu'elle représente, il apparaît aujourd'hui que la construction d'une souveraineté économique ne peut se passer d'une lutte contre certaines délocalisations jugées stratégiques (A), obéissant d'un autre point à l'impératif de décarbonation de nos sociétés (B).

Ainsi, il semble que dans un monde de plus en plus globalisé et géopolitique dans laquelle lequel les risques se multiplient, le concept de souveraineté économique, c'est à dire la capacité de l'Etat à être peu dépendant des autres, justifie une certaine lutte contre certaines délocalisations jugées stratégiques au nom de la sécurité nationale. La crise du COVID a mis en avant la forte dépendance de la France par à la Chine notamment, pour du matériel médical pourtant usé sommaire (gants, masques), ce qui met à l'évidence le fait qu'il ne suffit pas tant à tant prise de délocalisation, y compris quand le coût de production est plus faible à l'étranger. Lors pendant la crise du COVID, cette dépendance a affaibli la capacité de l'Etat à assurer la sécurité de ses citoyens notamment sanitaire comme la note Patrick ARTUS, <sup>FR</sup> Faut-il s'attendre à une vague de relocalisations en France ? 2022. Il apparaît donc que dès lors, l'Etat doit avoir son mot à dire pour empêcher certaines délocalisations de biens stratégiques, et donc que la lutte contre ces délocalisations se justifie. De manière symétrique, c'est bien un mouvement de relocalisation auquel l'économie doit s'attendre.

Plus encore, l'impératif de décarbonation de nos sociétés mis en place avec miroirs européens avec le ~~la~~ Pacte Vert et la promesse de la neutralité carbone en 2050 semble d'un autre point justifier une lutte contre les délocalisations et donc notamment celle des activités productives. En effet, même si la délocalisation fait baisser artificiellement l'empreinte carbone réelle d'un territoire, en prenant en compte l'empreinte carbone des produits importés, l'effet devient nul voire négatif à cause du transport. C'est pourquoi Pierre VELTZ

en 2022 dit que nous sommes dans une ère hyper-industrielle  $\rightarrow$  au malgré la délocalisation d'entreprises industrielles, notre économie reste keynésienne, voire plus libérale. D'autant plus que les entreprises ont tendance à prendre en compte le coût de la réglementation environnementale dans leur choix de localisation de production, ce qui crée un dumping environnemental puisqu'en l'absence d'une uniformisation mondiale de ces règles, un pays peut avoir tout intérêt à attirer les entreprises en créant une réglementation environnementale très laxiste comme le note Eloi Laurent, Economie de l'environnement 2012. Pour ces raisons, l'impératif de décarbonation passe par une lutte contre les délocalisations cherchant à pratiquer un  $\rightarrow$  dumping environnemental  $\rightarrow$ , et doit se faire par un investissement massif dans la transition écologique. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), mis en place de fait en octobre dernier est justement un mécanisme incitatif qui doit inciter les firmes à relocaliser leurs activités productives pour échapper à la taxe carbone tandis qu'il dissuade une délocalisation qui ~~devient alors payer~~ supplémentaires des activités productives. Ce mécanisme est bien sûr sujet à de nombreuses critiques mais représente un premier. Ainsi, il semble que la lutte contre les délocalisations se justifie en nom de l'impératif de décarbonation.

En conclusion, nous nous étions demandés dans quelle mesure fallait-il lutter contre les délocalisations. Si il semble qu'il est néfaste de lutter systématiquement contre toute délocalisation car il ne faut pas entraver la liberté d'entreprendre, il faut néanmoins mener des actions de la part de l'Etat par que ce phénomène de délocalisation ne se généralise pas. Egalement, la recherche d'une soutenabilité économique renforcée ainsi que la décarbonation de nos systèmes productifs rend nécessaire la lutte contre les délocalisations circonscrites.